

VILLE DE CHÂTENAY-MALABRY

EXTRAIT SOMMAIRE DU

PROCÈS-VERBAL

DES DÉLIBÉRATIONS PRISES PAR

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DANS SA SÉANCE DU 25 MARS 2010

PRÉSENTS :

M. SIFFREDI, Député-Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bievre.

M. MARTINERIE, Mme FRAISSINET, M. SICART, M. GHIGLIONE, Mme FOMBARON, M. CANAL, Mme AUDOUIN, M. CLOU, Mme CHINAN, M. LAVILLE, Adjoint au Maire.

M. PETAIN, Mme SALL, M. KORDJANI, Mme COSTAZ, M. COURTEAU, Mme GUILLARD, Mme BOUCHARD, M. COQUIN, Mme HELIES, M. DEBROSSE, Mme FONTANEL, Mme DELMAS, Mme SAMSON, M. TEIL, Mme PEPIN, M. BACHELIER, Mme RIBACK, M. AÏT-OUARAZ, Mme CANET, M. DIHMANI, Mme DELAUNE, M. DE LIMA, Mme FRANCHET, M. NADEAU, M. BOZZONNE, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS :

Mme SVELIEFF, Adjointe au Maire.

M. LANGERON, Mme GUTGLAS-DUCOURNEAU, Conseillers Municipaux.

PROCURATIONS :

Mme SVELIEFF	procuration à	Mme FOMBARON
M. LANGERON	procuration à	M. DEBROSSE
Mme GUTGLAS-DUCOURNEAU	procuration à	M. DELAUNE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

M. BACHELIER, Conseiller Municipal.

Arrivée de M NADEAU à 19h40

Arrivée de Mme FONTANEL à 19h45 procuration à M. HELIES

Arrivée de Mme PEPIN à 19h45 procuration à M. BACHELIER

Adoption du compte rendu de la séance du Conseil Municipal en date du 11 février 2010

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

FINANCES:

Compte de Gestion de la Trésorière Principale – exercice 2009.

Rapport présenté par Monsieur MARTINERIE, Premier Adjoint au Maire

Le Conseil Municipal approuve le fait que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2009 par la Trésorière Principale pour le budget principal visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

FINANCES

Compte Administratif - Exercice 2009.

Rapport présenté par Monsieur MARTINERIE, Premier Adjoint au Maire

Le Compte Administratif retrace les activités financières de la commune réalisées lors de l'exercice 2009.

La Section de Fonctionnement qui présente les résultats suivants :

	Dépenses	Recettes
Excédent reporté (N-1)		2 722 737,57
Réalisé de l'exercice	39 339 215,74	39 184 213,22
TOTAL	39 339 215,74	41 906 950,79

La Section d' Investissement qui présente les résultats suivants :

	Dépenses	Recettes
Résultat reporté		3 239 651,38
Réalisé de l'exercice	18 793 074,14	12 622 006,62
RAR de l'exercice	4 133 102,53	6 968 342,23
TOTAL	22 926 176,67	22 830 000,23

Le Compte Administratif 2009 fait apparaître un résultat de la Section de Fonctionnement de **2 567 735,05 €** et un besoin de financement de la Section d' Investissement de **96 176,44 €**

Conformément à la réglementation en vigueur, Monsieur le Député-Maire s'est retiré lors du vote.

ADOPTÉ PAR :

LES ÉLUS DE LA MAJORITÉ ET L'ÉLU DU GROUPE « ALLIANCE CENTRISTE »

LES ÉLUS DU GROUPE « ENSEMBLE POUR UNE VILLE CITOYENNE ET SOLIDAIRE » ET LES ELUS DU GROUPE « TOUS ENSEMBLE Á LA MAIRIE » ONT VOTÉ CONTRE

FINANCES

Affectation du résultat de la section de fonctionnement du Compte Administratif 2009.

Rapport présenté par Monsieur MARTINERIE, Premier Adjoint au Maire

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat comptable de l'exercice 2009 soit **2 567 735,05 €** de la manière suivante :

- Besoin de financement de la section d'investissement (compte 1068) :
96 176,44 €
- Résultat reporté de la section de fonctionnement (compte 002) : **2 471 558,44€.**

ADOPTÉ PAR :

LES ÉLUS DE LA MAJORITÉ, L'ÉLU DU GROUPE « ALLIANCE CENTRISTE » ET LES ELUS DU GROUPE « TOUS ENSEMBLE Á LA MAIRIE »

LES ÉLUS DU GROUPE « ENSEMBLE POUR UNE VILLE CITOYENNE ET SOLIDAIRE » ONT VOTÉ CONTRE

FINANCES :

Budget Primitif de l'exercice 2010.

Rapport présenté par Monsieur MARTINERIE, Premier Adjoint au Maire

Le Conseil Municipal a débattu des orientations budgétaires lors de sa séance du 11 février dernier.

Ce débat a permis de mettre le budget 2010 en perspective par rapport :

- à la **situation économique**
- à l'impact du **Plan de relance** national sur les finances communales

Le document présenté a également été l'occasion de faire un **point d'étape** sur nombre de dossiers (urbanisme, travaux, services à la population, investissements projetés) qui esquissent l'évolution du territoire communal.

La **stabilité fiscale** a été annoncée pour l'exercice 2010. Cette orientation a servi de base au montage du budget qui vous est présenté ce soir.

Il convient de rappeler que nombre de collectivités territoriales ont augmenté leur fiscalité, en 2009. Ainsi, en 2009, 26 communes du département ont fait évoluer leurs impôts ménages. Ceci n'a pas été le cas de la commune de Châtenay-Malabry et ce ne sera pas non plus le cas en 2010.

Le Conseil municipal vient d'analyser le **compte administratif 2009**. Au-delà de ce qui a été dit, nous pouvons constater que la commune a ajusté ses dépenses réelles à l'évolution de ses recettes, à un niveau faible. Ceci illustre les efforts qui viennent d'être évoqués.

	CA 2008	CA 2009	Ecart
Recettes réelles (hors cessions)	38,591 M€	39,149 M€	+ 1,45%
Dépenses réelles	37,922 M€	38,519 M€	+ 1,58%
Ecart	+ 0,669 M€	+ 0,630 M€	

La mise en œuvre de services nouveaux à la population – vestiaires des bruyères, espace-familles... – illustre qu'une amélioration du service rendu ne se traduit pas automatiquement par la mobilisation de crédits complémentaires.

Le vote du budget constitue un moment fort qui rythme la mise en œuvre des orientations de la Municipalité, aussi bien en ce qui concerne les projets d'équipements (investissement) qu'en matière de services à la population (fonctionnement).

Dès lors, l'exposé au Conseil Municipal doit permettre aux élus et aux habitants de mettre les chiffres repris dans le document budgétaire en perspective, afin d'en avoir une lecture plus dynamique.

Le présent rapport a donc pour objet d'ouvrir le débat des élus à travers un exposé de ces différentes facettes.

Lors de la présentation budgétaire, il arrive parfois que l'on évoque les « services votés ». Ce terme renvoie aux dépenses contraintes, qui laissent peu de marges aux élus du fait de leur rigidité et de leur caractère peu compressible.

Cette vision du budget « qui s'impose » n'est pas celle de la majorité municipale.

En réalité, aucune dépense n'a de « vie propre ». Tout euro dépensé est sous-tendu par les décisions des élus, même si la décision a, ensuite, des implications budgétaires pluri-annuelles.

Ainsi, nous pouvons donner quelques exemples pour illustrer ce qui vient d'être dit.

En 2003, la ville a inauguré une **médiathèque** de 2 200 m². Celle-ci a succédé à une bibliothèque située sur plusieurs niveaux du Pavillon Jean Moulin, dans des locaux peu fonctionnels pour cette activité et faisant environ 500 m².

Les choix opérés quant au programme de construction ont un impact au-delà du coût de construction : il faut plus de personnels, le bâtiment coûte plus cher à entretenir, les collections d'ouvrages et de CD sont démultipliées par rapport à un bâtiment de la même taille que le précédent, bien que techniquement plus fonctionnel.

Il en va de même pour le **Cinéma Le Rex** : fin 2005, la ville a inauguré un équipement avec deux salles, techniquement équipées des dernières technologies (projecteur numérique...) là où le cinéma n'en comptait qu'une avant travaux.

Il en va de même des **vestiaires des Bruyères** (livrés début 2010) qui, avec leurs 600 m², triplent la surface du précédent bâtiment.

Il en va de même de **l'école élémentaire des Mouilleboeufs** livrée en septembre 2006. La municipalité aurait pu décider de continuer comme avant, de ne pas construire cet équipement et de demander aux familles d'envoyer leurs enfants dans les villes environnantes.

Il en va de même pour le futur **Complexe Sportif Léonard de Vinci**, dont les travaux commenceront avant la fin de l'année 2010. Là où, actuellement, les habitants utilisent un bâtiment des années 50, vétuste, ne proposant qu'une salle, ils disposeront d'ici deux ans d'un équipement moderne, économe en énergie (BBC), de deux salles au lieu d'une.

Il en va de même pour le futur **Centre Social Lamartine**, qui sera adossé à un nouveau service, **l'Épicerie Sociale**, et dont le bâtiment accueillera aussi **l'Espace Prévention-Santé**, permettant ainsi des synergies nouvelles entre ces structures, au profit des châtenaisiens.

Nous pourrions donner d'autres exemples (**école Suzanne Buisson, Pôle Culturel, futur Groupe Scolaire Jules Verne...**). Mais au-delà des programmes des équipements, leur fonctionnement même fait l'objet de choix en matière de gestion. Ces choix ont un impact sur le budget.

La gestion de la dette est une illustration complémentaire de l'impact des choix opérés en matière de stratégie : la municipalité peut opter pour une gestion « traditionnelle » ou, au contraire pour une gestion « active ». Ainsi – voir les développements ci-dessous – en 2009, la ville a payé 1,2 M€ d'intérêts nés grâce aux recettes de swaps. Sans ces dernières, les intérêts à payer auraient été de 2,3M€.

La Municipalité oriente également le niveau des dépenses à travers ses décisions sur **le niveau de qualité des prestations** proposées aux habitants. Ainsi, la ville organise des **séjours pour les enfants et les jeunes** (hiver, printemps, été) ainsi que des **classes transplantées** pour les écoles : à travers le niveau élevé de qualité exigé des organismes qui répondent aux appels d'offres (conditions d'accueil, diversité des

activités...), la ville détermine un niveau de coût plus élevé, alors même que, en moyenne, les familles reprennent en charge qu'environ 40% du coût des séjours.

De même, en matière de **fleurissement** de la commune, la Municipalité pourrait très bien décider de réduire ses efforts et, ainsi, limiter les coûts (moins d'agents aux espaces verts, moins d'achats de fleurs, de bacs, de machines etc..). Dans ce domaine, au contraire, le choix a été fait, depuis quelques années, d'accentuer les efforts fournis pour **embellir la ville** et améliorer l'image que la ville donne à ses habitants et ses visiteurs.

Ces quelques exemples illustrent que les dépenses contraintes existent (si l'hiver est plus long, les dépenses de chauffage sont plus lourdes...) mais que la plupart sont générées par des décisions politiques (au sens « gestion de la Cité »). Ce sont ces décisions qui font que le territoire est attractif ou non, que les habitants bénéficient d'un cadre de vie agréable ou non, que les services proposés sont performants ou non....

D'ailleurs, les châtenaisiens ne s'y trompent pas. Ils utilisent largement les services proposés par la ville et pas seulement ceux qui sont indispensables (comme la cantine....).

Notre ville est vivante, les services qu'elle propose sont diversifiés. Ceci peut être illustré de plusieurs manières :

Une journée dans les services communaux :

Nos enfants :

- **3 030 enfants** sont accueillis chaque jour dans nos 13 écoles et **790 enfants** sont inscrits dans les **garderies** péri-scolaires,
- A midi, **2 100 repas** sont servis dans nos restaurants (68% des enfants scolarisés),
- Le mercredi ou pendant les vacances scolaires, **nos centres de loisirs** reçoivent **610 enfants** quotidiennement,

Dans le même temps, **283 enfants** fréquentent chaque jour nos structures de la **petite enfance** (661 enfants différents ont fréquenté nos équipements en 2009).

Nos Aînés :

- Chaque jour, **170 repas** sont fabriqués en moyenne et portés au domicile des aînés châtenaisiens qui en font la demande, ainsi que dans les foyers logements ou au club des aînés,
- **20 personnes** font appel, chaque jour, à **l'auto bleue** ou à **Monsieur Dépannage** et **10 autres**, en moyenne, participent à chacune des **520 animations annuelles** organisées au club des aînés (hors sorties de fin d'année, voyages et sorties à thème),
- **100 à 120 personnes** sont visitées quotidiennement dans le cadre de l'aide à domicile,

Pour faire fonctionner tous les services de la commune, la ville emploie **843 personnes**, certaines à temps plein, d'autres pour quelques heures (par exemple : les formateurs pour les cours d'informatique organisés pour les aînés).

Au total, ceci représente environ **620 équivalents temps pleins**.

Des chiffres impressionnants :

- **Crèches et multi-accueil** : 413 120 heures de présence des enfants.
En 2009, 661 enfants ont fréquenté nos structures (ceci n'intègre pas, bien sûr, les enfants accueillis chez les assistantes maternelles agréées du secteur libre, ni ceux qui fréquentent les crèches associatives subventionnées par la ville).
- **Centres de loisirs** : 37 248 jours/enfants (mercredis et vacances scolaires)
- **Garderies pré et post scolaires** : 113 257 unités facturées (les familles inscrivent les enfants le matin - une unité – et/ou le soir – une ou deux unités).
- **Repas fabriqués par la ville** : 415 658 repas, dont environ 75% pour les écoles, 10% pour les centres de loisirs et 5% pour les multi-accueils et les personnels (ATSEM, personnels de cuisine).
- **Séjours jeunesse** : 4 556 jours/enfants pour 406 enfants concernés (en 2009, 73 places proposées n'ont pas été utilisées par les familles, dont 8 en hiver, 40 au printemps et 25 en été).
- **Médiathèque** : on note 75 338 prêts d'ouvrages dans la section jeunesse contre 45 213 pour la section adultes. A travers ses activités (heures du conte, animations, accueil des scolaires, de la Maison des Sciences...), la médiathèque est largement ouverte à la jeunesse. Pour renforcer cette vocation, les tarifs ont été revus à la baisse, en 2010, pour le public jeune.

La médiathèque compte 3 900 abonnés actifs. Le nombre total de prêts de documents (y compris audio et multi média) a été de 144 802 en 2009.

Les Séniors :

- **Portage des repas** : (à domicile et dans les foyers) : 38 391
Chaque jour de la semaine hors week-ends, 110 personnes sont livrées à domicile. A compter du 6 avril, le service sera amélioré par la mise en place d'une livraison en liaison froide ce qui permettra, entre autres, de livrer des repas à consommer durant les week-ends.
- **Auto bleue** : 2 227 déplacements en 2009 (le parcours moyen d'un déplacement représente 8 km, ce qui souligne le caractère local de ce service de grande proximité).
- **Monsieur dépannage** : 427 heures de prestations.
- **Aides à domicile** : 14 652 heures ont été effectuées pour 110 à 120 personnes concernées (suivant les mois)
- **Fêtes de fin d'année** : 1 450 personnes se sont inscrites aux sorties (théâtre, cabaret, restaurant) et 1 915 colis ont été distribués, soit 3 365 personnes concernées.
Ces temps forts viennent s'ajouter aux animations organisées tout au long de l'année (520 séances en 2009, sur 10 mois) et aux voyages (107 personnes, dont 14 présentant de lourds handicaps dans le cadre d'un séjour spécifique).

Jeunesse et Séniors ne sont que deux « éclairages qui soulignent la diversité de l'offre de services aux habitants.

La section de fonctionnement

Le budget 2010 s'inscrit dans une perspective d'amélioration continue, avec des évolutions modérées par chapitre budgétaire et un autofinancement de 1,083 M€.

1°) Les recettes de fonctionnement

En dehors de l'excédent récupéré du compte administratif 2009, soit 2,471 M€, les principaux postes de recettes sont les suivants :

DGF : 7,538 M€
DSUCS : 1,297 M€
FSRIF : 1,160 M€
Fiscalité : 16,410 M€
FDPTP : 0,450 M€ (part des Hauts de Seine, liée à Renault Boulogne Billancourt)

Droits de mutation : 0,850 M€

La recette 2009 a été de 848 222 €. La prévision pour le budget 2010 est donc très prudente puisque le nombre de déclarations d'intention d'aliéner a fortement repris depuis septembre 2009. Il est raisonnable de penser que la recette 2010 sera supérieure à l'inscription budgétaire.

Recettes de swaps : 0,965 M€.

Il s'agit de la prévision de recette nette.

A titre de rappel, l'exercice 2009 s'est soldé par une recette nette de 1,095 M€ (contre 0,831 M€ en 2008).

Le chiffre inscrit au BP est la recette nette certaine, les autres écritures faisant l'objet de délibérations modificatives.

Dotation de solidarité communautaire : Le montant perçu en provenance des Hauts de Bièvre est garanti, à hauteur de 0,348 M€.

Attribution de compensation : Le montant perçu en 2009, (1,698 M€) sera réduit du fait du transfert de la compétence natation à la communauté d'Agglomération des Hauts de Bièvre (3,7 équivalents temps plein à déduire). La CLECT se réunira d'ici quelques mois mais le Budget Primitif anticipe en inscrivant un montant de 1,514 M€.

Recettes provenant des services rendus : Durant l'année 2009, la progression du nombre de prestations rendues s'est poursuivie : (par exemple, +3,8% d'heures facturées dans les structures petite enfance).

Les recettes du chapitre 70 (produits de services, du domaine et ventes diverses) ont évolué ainsi :

CA 2008 : 3,176 M€
CA 2009 : 3,245 M€, soit + 2,17 %

Le BP 2010 inscrit une somme de 3,270 M€. La prévision du BP est donc très prudente (+0,8%) car la recette dépend aussi de la répartition des familles dans la grille des quotients, ce qui est difficile à appréhender de façon précise.

2°) Les dépenses de fonctionnement

Le poste budgétaire principal est celui du **chapitre 012** (charges de personnel).

En ce domaine, tout en améliorant la carrière des agents (stagiairisations et avancements/promotions), des efforts de rationalisation et des transferts de compétences aux Hauts de Bièvre ont ralenti la progression de ce poste qui représente environ 60% des dépenses réelles.

CA 2006 – CA 2007 : - 0,10%
(impact du transfert du conservatoire)
CA 2007 – CA 2008 : + 1,55%

CA 2008 – CA 2009 :	+ 3,05% (année sans transfert)
CA 2009 – BP 2010 :	+ 2,46% (dont transfert de 3,7 postes aux Hauts-de-Bièvre)

Le deuxième chapitre budgétaire, en « poids » relatif, est le **011** (charges à caractère général) qui regroupe les dépenses réelles hors le personnel et les charges financières (chapitre 66) ou exceptionnelles (chapitre 67), et les autres charges (chapitre 65).

Le budget primitif 2010 prévoit une dépense de 8,927 M€ soit + 2,09 % par rapport au réalisé du compte administratif 2009.

Parmi les évolutions notables, on trouve les contrats d'entretien des fontaines (+ 10 000 €) d'élagage (+26 000 €) et de désherbage (+ 14 000 €) mais, aussi un surcoût pour la maintenance des ascenseurs (+ 13 000 €) et des VMC (+ 20 000 €) et les consommables (balayeuses, essence....) liés à l'achat d'une 3^{ème} balayeuse de trottoirs.

Mais la principale modification concerne l'impact très positif pour la commune **de la fin du METP éclairage public signé en 1994** et à échéance finale au 31 décembre 2009 qui permet des économies substantielles :

<u>METP 2009</u>	<u>BP 2010</u>
786 421 €	510 000 €

Globalement, la dépense prévisionnelle sur les postes de crédits des services techniques passe de 4,208 M€ (CA 2009) à 3,896 M€ (BP 2010), soit – 0,312 M€ (-7,4%).

Concernant les services techniques, il convient de noter que les efforts réalisés pour améliorer la gestion des fluides ont eu un impact positif. Hors éclairage public, les dépenses d'électricité ont baissé de façon significative (0,507 M€ en 2008 contre 0,464 M€ en 2009 soit -8,5%). Le BP 2010 prévoit une dépense de 0,470 M€. Concernant les dépenses de **gaz** (liées au chauffage des bâtiments), le CA 2009 a subi l'impact d'un hiver 2008/2009 froid et de hausses de tarifs. La dépense est passée de 0,647 M€ en 2008 à 0,672 M€ en 2009 (+3,8%).

En matière de fluides, la ville avait installé des économiseurs d'eau à l'Hôtel de Ville et à la Médiathèque. En 2009, ceci a permis d'économiser 10 000 € (68% de consommation d'eau en moins à l'Hôtel de Ville et 74 % à la médiathèque).

Au titre des **actions nouvelles** incluses au chapitre 011, nous pouvons noter, pour le secteur sportif :

- la retransmission de la coupe du monde du football au Centre Omnisport Pierre Bérégovoy,
- des crédits de formation pour les bénévoles associatifs,
- la mise en place d'une « soirée des bénévoles ».

Les **intérêts de la dette** sont également un chapitre stratégique de la section de fonctionnement (chapitre 66).

A ce titre, l'année 2009 a été très significative de l'impact positif de la gestion active de la dette pour les finances communales. En effet, le résultat obtenu est la conséquence de trois phénomènes cumulés :

- un niveau très bas des taux d'intérêts,
- l'absence de tirages sur la ligne de trésorerie,
- des gains maximum sur les swaps (1,095 M€ nets).

Les intérêts nets payés dégagent dès lors un taux moyen de 1,93% alors que le taux moyen constaté en 2008 pour les collectivités territoriales était de 4% (2,19% à Châtenay-Malabry).

Les charges financières sur le budget communal bénéficient de ce contexte favorable :

(En M€)	Chapitre 66 Coût net budgétaire ⁽¹⁾ (non retraité)	
2006	2,130	1,631
2007	2,478	1,617
2008	3,219	1,676
2009	2,592	1,418

(1) pour calculer le coût net il convient de tenir compte des coûts de tirage de la ligne de trésorerie et du contrat Long terme renouvelable (CLTR) ainsi que des intérêts courus non échus. Il faut également déduire les recettes générées par les swaps (chapitre 76).

Pour l'exercice 2010, la dépense inscrite pour le chapitre 66 est de 2,450 M€ et la recette nette inscrite au chapitre 76 est de 0,965 M€, soit un coût net de 1,485 M€.

Il convient de noter que les formules applicables sur nos prêts structurés et sur nos swaps, ainsi que les échéances lointaines pour la fin des premières phases, protègent la commune.

Enfin, au **chapitre 65** (autres charges de gestion) on peut relever le montant des subventions aux établissements publics et aux principales associations :

CCAS :	600 000 €	ASVCM :	294 000 €
Caisse Des Ecoles :	210 000 €	Comité de Jumelage:	75 000 €
IDSU :	969 000 €	Syndicat d'Initiatives :	75 750 €
Centre Social Lamartine :	470 000 €	Cinéma Le Rex:	407 000 €

L'ensemble du chapitre 65 représente une prévision budgétaire de 3,806 M€.

La section de fonctionnement s'équilibre ainsi (en M€):

Dépenses :

▪ Charges à caractère général (011) :	8,927	
▪ Frais de personnel (012) :	23,936	
▪ Autres charges de gestion (65) :	3,923	
▪ Frais financiers (66) :	2,450	
▪ Charges exceptionnelles (67) :	0,167	
○ Sous –total DRF	39,403	(+ 0,08 % par rapport au BP 2009)
▪ Dotation aux amortissements (023)	0,873	
▪ Virement prévisionnel (042)	0,210	
○ TOTAL DES DEPENSES	40,486	(-0,25% par rapport au BP 2009)

Recettes :

▪ Atténuation de charges (013)	0,282
▪ Produits des services (70)	3,270

▪ Impôts et taxes (73)	19,586	
▪ Dotations et participations (74)	13,746	
▪ Autres produits de gestion (75)	0,132	
▪ Produits financiers (76)	0,965	
▪ Produits exceptionnels (77)	0,033	
○ Sous-total RRF	38,014	(+0,40% par rapport au BP 2009)
▪ Reprise de l'excédent 2009 (002)	2,471	
○ TOTAL DES RECETTES	40,486	(-0,25% par rapport au BP 2009)

La section d'investissement

Tout d'abord la section reprend les soldes d'écritures de l'exercice 2009 :

▪ Restes à réaliser de dépenses :	4 142 072,53 €
▪ Résultat de clôture :	- 2 922 741,82 €
	(écart entre les réalisés de dépenses et de recettes au CA 2009)
▪ Restes à réaliser de recettes :	6 968 342,23 €

Cela entraîne un besoin de financement de la section d'investissement 2009 à hauteur de 96 472,12 €. Cette somme est prélevée sur l'excédent de la section de fonctionnement (2 567 735,05 €).

1°) Les recettes

La ville de Châtenay-Malabry ayant respecté ses engagements dans le cadre du Plan de Relance de l'économie, le versement du **FCTVA** en année N+1 (contre n+2 auparavant) est pérennisé. Une somme de 1,500 M€ est inscrit au BP (au titre des dépenses réalisées en 2009).

Le Conseil Municipal ayant entériné la **vente du terrain – 27 rue des Vallées** – une somme de 2,200 M€ correspondant à la recette de l'opération a été inscrite.

La section intègre également 0,873 M€ de **dotations aux amortissements** et 0,210M€ de **devirement**.

Les autres recettes d'investissement sont la TLE (142 000 €), les amendes de police (28 000 €) et les subventions (1 271 100 €), auxquelles il convient d'ajouter l'emprunt de l'année (hors CLTR, qui génèrent des opérations de montant égal en dépenses et en recettes).

2°) Les dépenses

Le rapport présenté au Conseil municipal en préalable au débat d'orientation budgétaire a exposé longuement les éléments qui marqueront des étapes importantes d'évolution du territoire châtenaisien en 2009.

- Aménagements de voirie :

L'enquête publique relative au Carrefour de l'Europe est en cours, les procédures du projet de demi-échangeur ouest seront poursuivies, le premier parc de stationnement du Parc de la Vallée au Loups sera achevé, rue Jean Jaurès.

Ces projets, portés par le Conseil Général pour l'essentiel, seront complétés par les aménagements menés par la Ville comme la rue Chateaubriand, la rue Anatole France, la place Jean Moulin dans le cadre de l'aménagement du centre ville....

- **Bâtiments** :

L'année 2010 verra les travaux du Complexe Sportif Léonard de Vinci débiter ; la réhabilitation/reconstruction du groupe scolaire Jules Verne fera l'objet de l'Avant Projet Sommaire (APS) et l'Avant Projet Définitif (APD) ; pour le Centre Social, un maître d'œuvre sera désigné et un permis de construire déposé.

Le budget primitif présenté ce soir reprend les traductions budgétaires de ces projets et prévoit les crédits de paiement qui leur correspondent.

En dehors des reports évoqués ci-dessus les dépenses intègrent les crédits nécessaires au démarrage des constructions nouvelles prévues dans le programme de mandature :

- **Centre sportif Léonard de Vinci** (0,807 M€),
- **Groupe scolaire Jules Verne** (0,551 M€),
- **Centre social et épicerie sociale** (0,284 M€),
- **Voiries du Centre Ville** (2,571 M€).

(La première tranche concernera la place devant le pavillon Jean Moulin, ainsi que la partie de la rue Jean Longuet située devant. Le parking AGF sera acheté dans les prochains mois pour un montant de l'ordre de 45 000 € et est également situé sur le périmètre. Une canalisation devra être déviée préalablement).

Les études liées à l'élaboration du **PLU** seront poursuivies en 2010 (148 000 € au BP 2010).

De même, des crédits permettant **l'achat de terrains** sont prévus :

- **Extension du cimetière nouveau** : 350 000 €
(auxquels s'ajoutent 132 000 € d'aménagements dans les deux cimetières).

Parmi les opérations nouvelles significatives prévues dans le budget 2010, on trouve également **la couverture de deux courts de tennis** pour un montant de 0,450 M€.

Dans le secteur de la voirie, en dehors de ce qui concerne la réhabilitation du centre ville, on notera les opérations **d'enfouissement de réseaux et de réfection de chaussées**.

- **Rue Chateaubriand** (entre Jaurès et Salengro) et rue du **Docteur Le Savoureux** (entre chateaubriand et Salengro) pour 800 000 €,
- **Rue Anatole France** pour 400 000 €,
- **Rue Petite Voie des Vignes** pour 70 000 €.

A noter également que le tapis de la **Place Cyrano** sera refait, ainsi que l'éclairage public de la **Place du Belvédère**.

Le gros entretien du patrimoine existant concerne tous les secteurs pour un montant avoisinant les 2,7 M€, dont **1,206 M€ pour le secteur scolaire** (hors matériels mobiliers).

Concernant celui-ci de grosses opérations sont prévues :

- Pierre Mendès France : 0,301 M€
- Jean Jaurès : 0,450 M€

(Remplacement des centrales de traitement d'air- deuxième tranche, reprises de baies vitrées, réfection de peintures, reprises de sols, dernière tranche de reprise des toitures-terrasses, alarme anti-intrusion...).

- Remplacement des mobiliers des réfectoires (Brossolette maternelle et Pierre Mendes France) et de deux classes : 94 000 €.

Le secteur sportif fait l'objet d'une attention particulière cette année. En dehors des premiers crédits de paiement pour le **centre sportif Léonard de Vinci** et la **couverture de deux tennis**, le budget 2010 prévoit un certain nombre d'opérations d'entretien pour 280 000 € dont, notamment, des interventions sur le **gymnase Brossolette** (85 300 €) ou sur le **gymnase Jean Jaurès** (85 000 €).

Pour ce qui est des achats de matériels, des dépenses significatives sont prévues pour **la téléphonie** (0,120 M€ pour remplacer l'auto-com) et **l'informatique** (0,220 M€). Par ailleurs, 40 000 € sont inscrits pour le remplacement de **matériels de cuisine**.

En matière de matériels pour les services techniques, les dépenses les plus notables sont :

- Véhicules : 30 000 €
- Tracteur : 35 000 €
- Aspirateur de trottoir électrique : 15 000 €

En fin, **le capital à amortir** en 2010 est inscrit à hauteur de 3,300 M€, hors CLTR (dépense et recette égales).

La section d'investissement s'élève, en dépenses hors restes à réaliser et résultat de clôture 2009, à 17,725 M€

Ceci entraîne l'inscription d'un emprunt de 7,500 M€.

Le Conseil Municipal est invité à débattre de ce projet de budget et à se prononcer sur son adoption.

ADOPTÉ PAR :

LES ÉLUS DE LA MAJORITÉ ET L'ÉLU DU GROUPE « ALLIANCE CENTRISTE »

LES ÉLUS DU GROUPE « ENSEMBLE POUR UNE VILLE CITOYENNE ET SOLIDAIRE » ET LES ÉLUS DU GROUPE « TOUS ENSEMBLE Á LA MAIRIE » ONT VOTÉ CONTRE

FINANCES:

Fixation des taux de la Taxe d'habitation, de la Taxe foncière sur les propriétés bâties et la Taxe foncière sur les propriétés non-bâties pour l'exercice 2010.

Rapport présenté par Monsieur MARTINERIE, Premier Adjoint au Maire

Parallèlement au vote du Budget Primitif 2010, il y a lieu de voter les taux communaux des trois taxes locales. **Pour l'exercice budgétaire 2010, le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les taux communaux et de les maintenir au même niveau qu'en 2010 :**

Taxe d'habitation	14,50 %
Taxe foncière bâtie	17,02 %
Taxe foncière non bâtie	57,25 %

La recette fiscale, attendue pour l'exercice 2010, est de 16 410 222 €.

ADOPTÉ PAR :

LES ÉLUS DE LA MAJORITÉ ET L'ÉLU DU GROUPE « ALLIANCE CENTRISTE »

LES ÉLUS DU GROUPE « TOUS ENSEMBLE Á LA MAIRIE » SE SONT ABSTENUS

**LES ÉLUS DU GROUPE « ENSEMBLE POUR UNE VILLE CITOYENNE ET SOLIDAIRE » ONT
VOTÉ CONTRE**

FINANCES :

Compte de Gestion de la Trésorière Principale – Exercice 2009 du Budget Annexe (exploitation des parcs de stationnement).

Rapport présenté par Monsieur MARTINERIE, Premier Adjoint au Maire

Le Conseil Municipal adopte le compte de gestion dressé pour l'exercice 2009 par la Trésorière Principale pour le budget annexe d'exploitation des parcs de stationnement de la Ville. Ce document visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de la part du Conseil Municipal.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

FINANCES :

Compte Administratif 2009 – Exploitation des parcs de stationnement

Rapport présenté par Monsieur MARTINERIE, Premier Adjoint au Maire

Le Compte Administratif retrace les activités financières du budget annexe « parcs de stationnement » réalisées en 2009.

La Section de Fonctionnement qui présente les résultats suivants :

	DÉPENSES	RECETTES
Opérations réelles	133 779,26 €	214 311,81 €
Opérations d'ordre	75 774,67 €	
TOTAL	209 553,93 €	214 311,81 €

La Section d' Investissement qui présente les résultats suivants :

	DÉPENSES	RECETTES
Opérations réelles	60 478,04 €	571,00 €
RAR 2009	25 864,00 €	
Opérations d'ordre		75 774,67 €
Reprise de l'excédent de clôture 2008		13 057,56 €
TOTAL	86 342 ,04 €	89 403,23 €

Le Conseil Municipal décide d'approuver le Compte Administratif 2009 faisant apparaître un résultat de la Section de Fonctionnement de **4 757,88 €** et un excédent de la Section d'Investissement de **3 061,19 €**.

Conformément à la réglementation en vigueur, Monsieur le Député-Maire s'est retiré lors du vote.

ADOPTÉ PAR :

LES ÉLUS DE LA MAJORITÉ ET L'ÉLU DU GROUPE « ALLIANCE CENTRISTE »

**LES ÉLUS DU GROUPE « ENSEMBLE POUR UNE VILLE CITOYENNE ET SOLIDAIRE » SE
SONT ABSTENUS**

LES ELUS DU GROUPE « TOUS ENSEMBLE Á LA MAIRIE » ONT VOTÉ CONTRE

FINANCES :

Budget Primitif 2010 du Budget Annexe – Exploitation des parcs de stationnement
Rapport présenté par Monsieur Jean-Paul MARTINERIE, Premier Adjoint au Maire

Le Conseil Municipal décide de voter chapitre par chapitre le Budget Primitif 2010 (budget annexe) des Parcs de Stationnement, sur la base de l'équilibre suivant :

- section de fonctionnement à : **232 757,88 €**

- section d'investissement à : **222 733,94 €**

Le total des dépenses et recettes du BP 2010 à : **455 491,82 €**

ADOPTÉ PAR :

LES ÉLUS DE LA MAJORITÉ ET L'ÉLU DU GROUPE « ALLIANCE CENTRISTE »

**LES ÉLUS DU GROUPE « ENSEMBLE POUR UNE VILLE CITOYENNE ET SOLIDAIRE » ET LES
ÉLUS DU GROUPE « TOUS ENSEMBLE Á LA MAIRIE » ONT VOTÉ CONTRE**

AFFAIRES GENERALES

Tableau récapitulatif des actions de formation des élus – Exercice 2009.
Rapport présenté par Monsieur Jean-Claude LAVILLE, Adjoint au Maire

Conformément à l'article L 2123-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, issu de la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la Démocratie de Proximité, un tableau récapitulant les actions de formation des élus financées par la commune est annexé au compte administratif. Ce document doit donner lieu à un débat annuel sur la formation des membres du Conseil Municipal.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
PREND ACTE**

AFFAIRES GÉNÉRALES

Approbation de la mise en réforme de six véhicules vétustes.
Rapport présenté par Monsieur Robert PETAIN, Conseiller Municipal Délégué

Compte tenu de leur vétusté, Le Conseil Municipal décide la mise en réforme de six véhicules et leur retrait de l'inventaire communal.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

AFFAIRES SCOLAIRES:

Ecole Sophie Barat - Participation de la Commune aux dépenses de fonctionnement à compter de l'année scolaire 2009/2010.

Rapport présenté par Madame Pénélope FRAISSINET, Adjointe au Maire

Par délibération en date du 15 mai 2006, le Conseil municipal fixait la participation de la Commune aux dépenses de fonctionnement de l'école élémentaire Sophie Barat à 350 € par élève châtenaisien et par an à compter de l'année scolaire 2006/2007.

Cette décision était fondée sur les dispositions de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales en matière de financement par les communes des écoles privées sous contrat et de celles de l'article L.442-5 du Code de l'éducation qui stipule que « les dépenses de fonctionnement des classes sous contrat sont prises en charge dans les mêmes conditions que celles des classes correspondantes de l'enseignement public ».

La loi du 28 octobre 2009 a précisé les conditions de financement des écoles privées sous contrat par les communes (enfants scolarisés hors commune).

À l'heure actuelle, 127 élèves résidant à Châtenay-Malabry fréquentent l'école élémentaire de ce groupe scolaire situé 50 rue des Grillons. Le Conseil Municipal décide de porter la dotation annuelle à 400 € par élève châtenaisien fréquentant l'école élémentaire Sophie Barat.

ADOPTÉ PAR :

LES ÉLUS DE LA MAJORITÉ ET L'ÉLU DU GROUPE « ALLIANCE CENTRISTE »

LES ÉLUS DU GROUPE « ENSEMBLE POUR UNE VILLE CITOYENNE ET SOLIDAIRE » ET LES ÉLUS DU GROUPE « TOUS ENSEMBLE À LA MAIRIE » SE SONT ABSTENUS

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DES HAUTS-DE-BIÈVRE

Prorogation de la convention de services partagés entre la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre et la Ville de Châtenay-Malabry pour les activités du Conservatoire de musique et de danse.

Rapport présenté par Madame Sophie AUDOUIN, Adjointe au Maire

Le Conseil Municipal a, lors de sa séance du 8 février 2007, approuvé la prise de compétence facultative de l'« Activité d'enseignement dans le domaine de la musique, de la danse et de l'art dramatique sur les communes de Châtenay-Malabry, Verrières-le-Buisson et Wissous – Soutien aux activités artistiques et aux projets culturels dans le domaine théâtral au sein des équipements déclarés d'intérêt communautaire par la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre ».

Le transfert des activités musicales au Pôle Culturel est intervenu début 2008. La Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre a, dès lors, sollicité de la ville la mise à disposition provisoire des équipements municipaux qui accueillent actuellement l'école agréée de musique et de danse, afin de permettre la continuité du service. Ainsi, lors de la séance du 29 mars 2007, le Conseil Municipal a approuvé la convention de mise à disposition de locaux et de services partagés.

Le Conseil Municipal décide de maintenir la convention de services partagés entre la Ville et la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre pour les prestations de communication liées à l'activité du conservatoire, ainsi que pour des interventions de maintenance informatique ou technique en cas d'urgence, la gestion technique du bâtiment et le fonctionnement du conservatoire étant entièrement pris en charge par la Communauté d'Agglomération.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

VIE ASSOCIATIVE

Agrément des associations appelées à siéger au Conseil d'Administration de l'Office du Tourisme - Syndicat d'Initiative de Châtenay-Malabry.

Rapport présenté par Madame Claudie BOUCHARD, Conseillère Municipale Déléguée

L'article 4 des statuts de l'association « Office du Tourisme - Syndicat d'Initiative de Châtenay-Malabry », concernant la composition du Conseil d'Administration, stipule que celui-ci se compose de Membres actifs, de Membres bienfaiteurs et de Membres ès qualités. Les personnes morales publiques ou privées ainsi désignées et qui sont agréées par le Conseil Municipal, sont alors membres de droit du Conseil d'Administration.

Jusqu'à présent, étaient agréées, conformément à l'article 4 des statuts, les associations suivantes :

- Association *Châtenay-Malabry en Fêtes*
- Association de *la Maison de Chateaubriand*
- Association du *Festival du Val d'Aunay*

- Association des *Amis du CREPS*
- Association des *Commerçants de Châtenay-Malabry*
- Association *CAC Le REX*

Compte tenu du fait que la Maison de Chateaubriand est désormais gérée directement par le Conseil Général et que l'association gestionnaire est en voie de dissolution, le Conseil Municipal décide de substituer à cette dernière l'Association des Amis de la Maison Chateaubriand, présidée par Monsieur Edouard LACROIX et de vous prononcer en faveur de son agrément.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

FINANCES :

Attribution de subventions aux associations et aux établissements publics pour l'exercice 2010.

Rapport présenté par Madame Sophie AUDOUIN, Adjointe au Maire

L'article L. 2311-7 au Code Général des Collectivités Territoriales stipule que « *L'attribution de subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget* ».

En conséquence, le Conseil Municipal décide d'approuver l'attribution de subventions aux associations et aux établissements publics pour l'exercice 2010.

ASSOCIATIONS :

ABC AZAR	300 €
ADAVIP 92	6 000 €
Amicale Franco Portugaise	1 000 €
APEC - Asso. Parents Elèves Conservatoire	100 €
APEI - Sceaux (Sud 92)	75 €
Archers du Phénix	2 350 €
Association commerçants Châtenay-Malabry	1 000 €
Association les Amis du CREPS	1 300 €
Association des Locataires des Mouilleboeufs	400 €
Association Nationale Ordre du Mérite	100 €
Association des Directeurs Généraux 92	200 €
ASVCM	294 000 €
Centre de Médiation Dinamic	4 000 €
Centre Robinson	1 300 €
Châtenay Images	100 €
Châtenay-Malabry en Fêtes	80 000 €
Châtenay-Malabry Tennis	9 000 €
CIF - CIDF	21 000 €
Club de l'Amitié	1 200 €
Club des Entreprises de Châtenay	3 000 €
Club Henri MARROU	2 200 €
Club Philatélique	600 €
Compagnie de la Lune	600 €
Compagnie Pierre de Lune	1 200 €
Cosevbash / haiti	500 €
Couleurs passions	650 €
Crèche Parentale Gauguin	18 900 €
Croix Rouge Française	5 200 €
Démocratie 13ème	80 €
FCPE	200 €
FNACA	500 €

FNDIRP	230 €
Fondation de France - Solidarité Haïti	15 000 €
GAD - Génération Afrique Développement	2 800 €
GERMAE	1 100 €
Groupe Artistique	1 500 €
Groupe Arts Plastiques	600 €
Guide de France	1 500 €
Houssières Association	100 €
Indépendants (parents d'élèves)	200 €
Jardin d'Enfants les Coquelicots	18 000 €
Médailleurs Militaires	250 €
Paralysés de France	450 €
PEEP	200 €
Prévention Routière	150 €
Rencontres d'Aulnay	7 500 €
Secours catholique	300 €
SOS Mucoviscidose	300 €
TEN'DANSE (ex Terpsy-Jazz)	2 600 €
UNC	150 €
UNRPA - Union Nat.Retraités Personnes Agées	1 300 €
UPSILON	2 700 €
Valentin Haüy	500 €
VCCM	3 800 €
Vo Thuat	3 500 €
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE	600 000 €
CAISSE DES ECOLES	210 000 €
TOTAL SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS	1 331 785 €

ADOPTÉ PAR :

LES ÉLUS DE LA MAJORITÉ, LES ÉLUS DU GROUPE « ENSEMBLE POUR UNE VILLE CITOYENNE ET SOLIDAIRE » ET L'ÉLU DU GROUPE « ALLIANCE CENTRISTE »

LES ELUS DU GROUPE « TOUS ENSEMBLE Á LA MAIRIE » SE SONT ABSTENUS

FINANCES:

Attribution d'une subvention à l'association « CAC LE REX » pour l'exercice 2010.

Rapport présenté par Monsieur MARTINERIE, Premier Adjoint au Maire

Le Conseil Municipal décide d'approuver le versement d'une subvention de 407 000 € à l'association « CAC LE REX » pour l'exercice 2010. Conformément à la réglementation en vigueur, Mme Audouin et Mme Savelieff étaient absentes lors du vote.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

FINANCES:

Attribution d'une subvention à l'association « Centre Social Lamartine » pour l'exercice 2010.

Rapport présenté par Madame Sophie AUDOUIN, Adjointe au Maire

Le Conseil Municipal décide d'approuver le versement d'une subvention de 420 000 € à l'association « Centre Social Lamartine » pour l'exercice 2010. Conformément à la réglementation en vigueur, M Sicart, M Petain et Mme Delmas se sont retirés lors du vote.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

FINANCES:

Attribution d'une subvention à l'association « La Morosière » pour l'exercice 2010.

Rapport présenté par Madame Sophie AUDOUIN, Adjointe au Maire

Le Conseil Municipal décide d'approuver le versement d'une subvention de 9 150 € à l'association « La Morosière » pour l'exercice 2010. Conformément à la réglementation en vigueur, Monsieur le Maire Mme Fraissinet et Mme Savelieff étaient absents lors du vote.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

FINANCES:

Attribution d'une subvention à l'association « Office du Tourisme - Syndicat d'Initiative de Châtenay-Malabry » pour l'exercice 2010.

Rapport présenté par Madame Sophie AUDOUIN, Adjointe au Maire

Le Conseil Municipal décide d'approuver le versement d'une subvention de 76 750 € à l'association « Office du Tourisme - Syndicat d'Initiative de Châtenay-Malabry » pour l'exercice 2010. Conformément à la réglementation en vigueur, Mme BOUCHARD et Mme DELMAS se sont retirées lors du vote.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

FINANCES:

Attribution d'une subvention à l'association « Comité de Jumelage » pour l'exercice 2010.

Rapport présenté par Madame Sophie AUDOUIN, Adjointe au Maire

Le Conseil Municipal décide d'approuver le versement d'une subvention de 75 000 € à l'association « Comité de Jumelage » pour l'exercice 2010. Conformément à la réglementation en vigueur, M Martinerie, M Helies, Mme Bouchard, M Ait-Ouaraz se sont retirés lors du vote.

ADOPTÉ PAR :

LES ÉLUS DE LA MAJORITÉ, LES ÉLUS DU GROUPE « ENSEMBLE POUR UNE VILLE CITOYENNE ET SOLIDAIRE » ET L'ÉLU DU GROUPE « ALLIANCE CENTRISTE »

LES ELUS DU GROUPE « TOUS ENSEMBLE Á LA MAIRIE » SE SONT ABSTENUS

FINANCES:

Attribution d'une subvention à l'association « Office Municipal des Sports » pour l'exercice 2010.

Rapport présenté par Madame Sophie AUDOUIN, Adjointe au Maire

Le Conseil Municipal décide d'approuver le versement d'une subvention de 11 000 € à l'association « Office Municipal des Sports » pour l'exercice 2010. Conformément à la réglementation en vigueur, Monsieur le Député-Maire et M Canal, se sont retirés lors du vote.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

FINANCES:

Attribution d'une subvention à l'association « Le Comité du Souvenir Français » pour l'exercice 2010.

Rapport présenté par Madame Sophie AUDOUIN, Adjointe au Maire

Le Conseil Municipal décide d'approuver le versement d'une subvention de 850 € à l'association « Le Comité du Souvenir Français » pour l'exercice 2010. Conformément à la réglementation en vigueur, Monsieur le Député-Maire s'est retiré lors du vote.

ADOPTÉ PAR :
LES ÉLUS DE LA MAJORITÉ, LES ÉLUS DU GROUPE « ENSEMBLE POUR UNE VILLE CITOYENNE ET SOLIDAIRE » ET L'ÉLU DU GROUPE « ALLIANCE CENTRISTE »

LES ÉLUS DU GROUPE « TOUS ENSEMBLE Á LA MAIRIE » SE SONT ABSTENUS

FINANCES:

Attribution d'une subvention à l'association « IDSU » pour l'exercice 2010.

Rapport présenté par Madame Sophie AUDOUIN, Adjointe au Maire

Le Conseil Municipal décide d'approuver le versement d'une subvention de 969 200 € à l'association « IDSU » pour l'exercice 2010.

Conformément à la réglementation en vigueur, M Sicart s'est retiré lors du vote.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

AGENDA 21

Adoption de la charte de fonctionnement du Comité Agenda 21 de la Ville de Châtenay-Malabry.

Rapport présenté par Monsieur Georges SIFFREDI, Député-Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bievre :

La Ville de Châtenay-Malabry a adopté son Agenda 21 lors du Conseil Municipal du 11 février dernier.

L'ensemble de ces actions s'inscrivent dans le cadre de référence national pour les projets territoriaux de développement durable et des Agendas 21 locaux.

Dans le processus de mise en œuvre des plans d'actions, le cadre national retient cinq éléments déterminants dans la manière de conduire le projet Agenda 21:

- une stratégie d'amélioration continue ;
- la participation des acteurs ;
- l'organisation du pilotage ;
- la transversalité des approches ;
- l'évaluation partagée.

Afin de mettre en œuvre cette démarche participative permettant d'impliquer la population et l'ensemble des acteurs locaux dans les projets de développement durable, le Conseil Municipal décide de créer une instance concertative, « Le Comité Agenda 21 de Châtenay-Malabry ».

Le « Comité Agenda 21 de Châtenay-Malabry », composé symboliquement de 21 membres mobilise les acteurs du territoire, oriente et soutient la mise en œuvre des actions qui déclinent les axes de développement durable inscrits dans l'Agenda 21 de la ville de Châtenay-Malabry. Monsieur le Député-Maire désignera par arrêté Madame Emmanuelle L'Huillier-Chauzit pour présider cette instance.

ADOPTÉ PAR :
LES ÉLUS DE LA MAJORITÉ ET L'ÉLU DU GROUPE « ALLIANCE CENTRISTE »

LES ÉLUS DU GROUPE « TOUS ENSEMBLE Á LA MAIRIE » SE SONT ABSTENUS

LES ÉLUS DU GROUPE « ENSEMBLE POUR UNE VILLE CITOYENNE ET SOLIDAIRE » ONT VOTÉ CONTRE

AGENDA 21

Demandes de subventions à la Région Ile de France, à la Délégation Régionale de l'ADEME et à la Préfecture des Hauts-de-Seine au titre du FEDER 2007-2013 pour la conception et la réalisation BBC du Groupe Scolaire Jules Verne, dans le cadre des appels à projets « Bâtiment Basse Consommation - BBC » (PREBAT) et « réhabilitation durable ».

Rapport présenté par Monsieur Jacques COURTEAU, Conseiller Municipal Délégué

Dans le cadre de son plan d'actions Agenda 21, la commune de Châtenay-Malabry a décidé de réhabiliter le groupe scolaire Jules Verne de façon exemplaire, tant d'un point de vue environnemental (cibles HQE), que d'un point de vue énergétique (cible visée : BBC).

Dans le cadre du Programme de Recherche et d'Expérimentation sur l'Energie dans le Bâtiment (PREBAT) lancé au niveau national en 2004, la Région Ile de France et la Délégation Régionale de l'ADEME lancent un appel à projets « Bâtiment Basse Consommation BBC » et un autre appel à projets « réhabilitation durable ».

Les dossiers sélectionnés au titre du PREBAT bénéficieront de subventions pour les études liées à l'optimisation énergétique des bâtiments (70% du montant HT) ainsi que pour les investissements (40 €HT par m² SHON plafonnés à 200 000€).

Les dossiers sélectionnés au titre des projets « Rénovation Durable » bénéficieront de subventions pour les études liées à l'optimisation énergétique et environnementale des bâtiments (jusqu'à 70% du montant HT) ainsi que pour les investissements (100 € HT par m²SHON plafonnés à 400 000€).

Afin d'atteindre l'objectif énergétique BBC, tout en optimisant au mieux les solutions techniques finales et les budgets associés, la Ville a décidé de faire appel à un Bureau d'études spécialisé dans la conception et la réalisation de Bâtiment Basse Consommation et passifs. Celui-ci assistera la Ville dans la Maîtrise d'Ouvrage Energétique pendant les phases de conception et de réalisation liées à la réhabilitation BBC du Groupe Scolaire Jules Verne.

En outre, le Programme Opérationnel Compétitivité régionale et emploi 2007-2013 FEDER, adopté par la Commission européenne le 21 décembre 2007, permet de cofinancer des projets en Ile de France participant à l'axe 3 : Agir pour l'environnement et le développement durable.

La future réhabilitation du groupe scolaire Jules Verne participe pleinement aux 2 actions de cet axe 3 :

- Le développement des énergies renouvelables.
- La promotion de l'efficacité énergétique et le développement de l'utilisation rationnelle de l'énergie.

En conséquence Le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Député-Maire à faire les demandes de subventions relatives à cette opération.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

URBANISME - TRAVAUX

Bilan des acquisitions et cessions pour l'année 2009

Rapport présenté par Monsieur Jean-Louis GHIGLIONE, Adjoint au Maire

En application du Code Général des Collectivités Territoriales et de l'article 11 de la loi du 8 février 1995, la commune doit établir la liste exhaustive des transactions foncières. Ce bilan doit être intégré au Compte Administratif de la Ville.

Bilan des acquisitions de la Commune pour 2009 :

- **Acquisition** par la Commune des parcelles cadastrées U, numéros : 352,347, 346, 348, 350, 379, 380, 381, 382, 383, 384, 378,390, 359 relatives aux infrastructures de la ZAC des Friches et des Houssières, appartenant à la SEM 92.
La Commune de Châtenay-Malabry a acquis ces parcelles d'une superficie de 26.999 m² à l'euro symbolique par acte authentique en date du 05 novembre 2009.
- **Acquisition** par la Commune des parcelles cadastrées AO, numéros : 73, 80, 102, 100 correspondant à la rue Alphonse Lavallée, incluse dans le périmètre de la Zone d'activités économiques « Europe », appartenant au Syndicat mixte de Châtenay-Malabry.
La Commune de Châtenay-Malabry a acquis ces parcelles d'une superficie de 1216 m² à l'euro symbolique par acte authentique en date du 05 novembre 2009.
- **Acquisition** par la Commune de la parcelle cadastrée AR 314 sise 4 bis rue des Turlurets appartenant à M et Mme GAUBERT afin de procéder à l'alignement de ladite rue.
La Commune de Châtenay-Malabry a acquis cette parcelle d'une superficie de 46 m² à l'euro symbolique par acte authentique en date du 01 juillet 2009.
- **Acquisition** par la Commune de la parcelle cadastrée AR 316 sise 4 rue des Turlurets appartenant à M et Mme MANCAUX afin de procéder à l'alignement de ladite rue.
La Commune de Châtenay-Malabry a acquis cette parcelle d'une superficie de 66 m² à l'euro symbolique par acte authentique en date du 01 juillet 2009.
- **Acquisition** par la Commune de la parcelle cadastrée AP 172 sise 2 chemin de Châtenay à Antony appartenant à M et Mme AUDBOURG et constituant l'assiette dudit chemin.
La Commune de Châtenay-Malabry a acquis cette parcelle d'une superficie de 118 m² à l'euro symbolique par acte authentique en date du 06 mars 2009.

Bilan des cessions de la Commune pour 2009 :

- **Cession** de délaissés de la voie des Cerisiers, parcelle cadastrée AT 525 au droit du 6 rue des Cerisiers au profit de M.LAMOULIE Philippe Jean-Paul.
La Commune de Châtenay-Malabry a cédé cette parcelle d'une superficie de 47 m² pour un montant de 3.760,00€ par acte authentique en date du 20 janvier 2009.
- **Cession** de délaissés de la voie des Cerisiers, parcelles cadastrées AT 526 et AT 527 au droit du 6 rue des Cerisiers au profit de M et Mme LAMOULIE André.
La Commune de Châtenay-Malabry a cédé ces parcelles d'une superficie de 39m² pour un montant de 3.120,00€ par acte authentique en date du 20 janvier 2009.

Echange de terrains :

- **Echange à titre gratuit** par acte authentique en date du 29 juin 2009, entre la ville et M. Masson, de trois parcelles cadastrées AI 129, 131, 133 dans le cadre d'une régularisation d'un accord intervenu entre la Commune et les propriétaires lors de l'extension du groupe scolaire Brossolette en 1957.
Il en ressort :
 - une cession au profit de la Commune de la parcelle AI 129 d'une superficie de 8 m², correspondant aux délaissés de voirie située à l'angle de l'impasse de Sceaux et de la rue du Général De Gaulle,
 - Rétrocession au profit de M. MASSON des parcelles AI 131 et AI 133 d'une superficie de 134 m² des délaissés de voirie située à l'angle de l'impasse de Sceaux et de la rue du Général De Gaulle.

ADOPTÉ PAR :
**LES ÉLUS DE LA MAJORITÉ, LES ÉLUS DU GROUPE « ENSEMBLE POUR UNE VILLE
CITOYENNE ET SOLIDAIRE » ET L'ÉLU DU GROUPE « ALLIANCE CENTRISTE »**

LES ÉLUS DU GROUPE « TOUS ENSEMBLE À LA MAIRIE » SE SONT ABSTENUS

URBANISME – TRAVAUX

Mise en accessibilité de la ligne 4 du Paladin : Récupération de la propriété foncière des arrêts de bus dans la Cité-Jardins.

Rapport présenté par Monsieur Jean-Louis GHIGLIONE, Adjoint au Maire

La Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre mène une ambitieuse politique visant à rendre accessible aux personnes à mobilité réduite l'intégralité du réseau de transport en commun dont elle a la charge.

Ceci se traduit par l'achat d'un certain type de matériel roulant et, en complément, par une adaptation des arrêts du Paladin notamment en revoyant leurs dimensions et en les surélevant.

Des travaux d'aménagement ont été réalisés dans la Cité-Jardin dont les terrains sont propriété de l'Office Public de l'Habitat des Hauts-de-Seine (OPDHHS).

Il convient de régulariser cette opération en transférant à l'Euro symbolique la propriété de l'assiette foncière des arrêts d'autobus à la commune.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

URBANISME - TRAVAUX

Avis concernant des installations classées pour la protection de l'environnement (procédure de l'enquête publique) au Plessis-Robinson – Société MBDA France.

Demande d'autorisation d'exploitation.

Rapport présenté par Monsieur Jean-Louis GHIGLIONE, Adjoint au Maire

La Société MBDA FRANCE SA exploite, dans le cadre de ses activités de recherche et de développement sur bancs d'essais techniques de mécanismes automatiques et pyrotechniques de missiles, une installation classée soumise à autorisation (rubrique 2567 – bains d'étain, plomb et argent) et des installations classées soumises à déclaration sous les rubriques 1310/2/c (fabrication de poudres, explosifs), 1715/2 (substances radioactives) et 2920/2/b (3 installations distinctes de réfrigération).

Elle exerce son activité sur la zone d'activité de Plessis Clamart (NOVEOS). Environ 2 600 personnes travaillent sur ce site de 6,3 ha.

Construit en 2007, la vocation première du site MBDA du Plessis-Robinson est de regrouper les activités des 3 anciens centres localisés à Vélizy Le Bois (78), Vélizy La Source (78) et Châtillon (92), opération achevée à ce jour. Il s'agit d'activités de recherche et de développement d'armes et de systèmes d'armes comportant des activités administratives et techniques, notamment des opérations de validation fonctionnelle des équipements de missiles, avec manipulation de produits pyrotechniques.

L'étude de dangers n'a révélé aucun accident survenu sur l'ensemble des sites MBDA.

Un domaine d'activité relève de l'autorisation, trois autres relèvent de la déclaration.

La présence de toute charge militaire est interdite sur le site et aucune manipulation de produit explosible n'a lieu. L'activité principale en nombre de salariés est de type tertiaire : conception en bureau d'étude, recherche et développement, activités administratives.

MBDA procède également à de la validation fonctionnelle de systèmes d'armes et des simulations en laboratoire.

Une enquête publique se déroule en Mairie du Plessis-Robinson depuis le 20 février 2010 jusqu'au 8 avril 2010 inclus et les communes alentour sont amenées à donner leur avis sur la demande d'exploitation de la Société MBDA FRANCE.

Un exemplaire du dossier d'enquête publique est tenu à la disposition du public en Mairie, aux Services Techniques.

Compte tenu de ces informations, je demande à l'Assemblée d'émettre un avis favorable sur ce dossier.

ADOPTÉ PAR :

LES ÉLUS DE LA MAJORITÉ ET L'ÉLU DU GROUPE « ALLIANCE CENTRISTE »

LES ÉLUS DU GROUPE « ENSEMBLE POUR UNE VILLE CITOYENNE ET SOLIDAIRE » ET LES ÉLUS DU GROUPE « TOUS ENSEMBLE Á LA MAIRIE » SE SONT ABSTENUS

URBANISME – TRAVAUX

Centre Social Lamartine.

Autorisation donnée à Monsieur le Député-Maire de signer l'acte d'acquisition du terrain de l'Office Public de l'Habitat des Hauts-de-Seine (OPDHHS).

Rapport présenté par Monsieur Jean-Louis GHIGLIONE, Adjoint au Maire

Un vaste programme de réhabilitation-reconstruction des équipements publics situés dans la Cité-Jardins a été engagé depuis 1997 :

- Groupe scolaire Masaryk en 1997,
- Groupe scolaire Léonard de Vinci en 1999,
- Ecole Suzanne Buisson complétée par un centre de loisirs en 2005,
- Crèche familiale Tony Lainé ouverte en 2007.

Un nouveau complexe sportif remplacera prochainement le gymnase Léonard de Vinci. En outre, il est envisagé de requalifier le Parc Léonard de Vinci, poumon vert autour duquel se développe la cité haute. Enfin, sont programmées sur un même lieu les constructions d'un centre socio-culturel, d'une épicerie sociale et d'un espace prévention santé. Le terrain retenu se situe rue Lamartine, à proximité du collège Thomas Masaryk, entre deux immeubles d'habitation.

Il est la propriété de l'Office Public de l'Habitat des Hauts-de-Seine (OPDHHS) qui, compte tenu de l'affectation prévue, accepte de nous le céder à l'Euro symbolique.

Le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Député-Maire :

- à signer l'acte d'acquisition,
- à déposer un permis de construire à vocation :
 - * de centre socio-culturel,
 - * d'épicerie sociale,
 - * d'espace prévention santé,
- et à réaliser les travaux.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

URBANISME – TRAVAUX

Autorisation donnée à Monsieur le Député-Maire à déposer un Permis de Construire comprenant la démolition de l'existant et à réaliser les travaux du complexe sportif Léonard de Vinci.

Rapport présenté par Monsieur Jacques COURTEAU, Conseiller Municipal Délégué

Lors du Conseil Municipal du 26 juin 2008, l'assemblée délibérante a approuvé les dispositions en termes d'organisation et de constitution du Jury de concours en vue de la construction du complexe sportif Léonard de Vinci et ses annexes et autorisé Monsieur le Député-Maire à demander des subventions pour la réalisation de cet équipement.

Le programme de travaux et son montant ont été approuvés par délibération le 13 novembre 2008 et le Conseil Municipal a attribué le marché au Cabinet Gaétan ENGASSER lors de sa séance du 21 septembre 2009.

L'architecte est arrivé à la phase de ses missions lui permettant de constituer le Permis de Construire.

En conséquence et compte tenu de ces éléments, le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Député-Maire, au nom de la Commune, à déposer une demande de Permis de Construire avec la démolition du gymnase existant et à réaliser les travaux concernant la construction du nouveau complexe sportif de Vinci.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

URBANISME – TRAVAUX

Demande de subvention en vue de la réhabilitation du système de chauffage/ventilation au Groupe Scolaire Jean-Jaurès.

Autorisation donnée à Monsieur le Député-Maire de solliciter les subventions pour la mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage et pour les travaux.

Rapport présenté par Monsieur Jacques COURTEAU, Conseiller Municipal Délégué

La vétusté et la conception insolite du système de chauffage ventilation sont à l'origine des travaux de renouvellement des matériels à engager. Une première phase de travaux sur le système de chauffage a été accomplie en juillet / août 2009. La seconde phase de travaux vise la remise à niveau complète des installations et l'amélioration de l'efficacité énergétique du système pour l'année 2010.

Dans l'objectif d'atteindre des performances optimales de fonctionnement, la Ville réalisera une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration de son cahier des charges.

Les principes du projet :

- Prolongement d'un réseau constant (80/60°C) pour l'alimentation des centrales de traitement d'air en toiture dans les locaux techniques des bâtiments A, B et C.
- Remplacement des trois ensembles de ventilation des bâtiments A, B et CD par des centrales de traitement d'air double flux avec récupération de chaleur (rendement de 90%)
- Création d'un réseau constant au bâtiment A par réemploi du réseau régulé existant.
- Optimisation de la gestion du système par la régulation et la programmation pour le confort thermique des utilisateurs et pour les économies d'énergies à réaliser.
- Mesure et contrôle de l'efficacité énergétique du système de chauffage ventilation

Coût prévisionnel : 230 000 € TTC

Dans l'objectif d'atteindre des performances optimales de fonctionnement, la Ville souhaite réaliser une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration de son cahier des charges.

Au stade d'avant projet, la collaboration avec un spécialiste doit permettre de définir le niveau de précision attendue et d'établir les critères de performance à atteindre par l'entreprise.

Coût prévisionnel : environ 8 000 € TTC

Compte tenu de ces éléments, le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Député-Maire à :

- solliciter les subventions au taux le plus élevé possible pour une mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour les travaux de réhabilitation du système de chauffage/ventilation,
- signer tous les documents nécessaires à cette affaire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

URBANISME - TRAVAUX

Confirmation de la demande de signature d'un contrat régional (2010- 2014).

Rapport présenté par Monsieur Jean-Louis GHIGLIONE, Adjoint au Maire

Lors de la séance du 17 décembre 2009, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Député-Maire à signer la demande d'un contrat régional pour 2010 / 2014.

Cependant, le Conseil Régional exige un formalisme particulier dans les considérants. Il convient donc d'approuver une nouvelle délibération bien que le contenu du dossier de Contrat Régional ne soit pas modifié et que ce dossier ait été jugé recevable et complet par ailleurs.

C'est pourquoi, compte tenu de ces éléments, Le Conseil Municipal décide d'approuver cette délibération et d'autoriser Monsieur le Député-Maire à solliciter la signature d'un Contrat Régional auprès du Président du Conseil Régional et à signer toutes les pièces liées à ce dossier.

ADOPTÉ PAR :

LES ÉLUS DE LA MAJORITÉ, LES ÉLUS DU GROUPE « ENSEMBLE POUR UNE VILLE CITOYENNE ET SOLIDAIRE » ET L'ÉLU DU GROUPE « ALLIANCE CENTRISTE »

LES ÉLUS DU GROUPE « TOUS ENSEMBLE À LA MAIRIE » SE SONT ABSTENUS

URBANISME – TRAVAUX

Approbation d'une convention cadre fixant les modalités financières et techniques entre la ville et l'opérateur NC NUMERICABLE pour les projets de voirie à venir.

Rapport présenté par Monsieur Jean-Louis GHIGLIONE, Adjoint au Maire

Avant d'envisager des travaux de rénovation de voirie avec enfouissement des réseaux, une phase de concertation doit être engagée avec les différents concessionnaires et la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre afin de faire coïncider tous les travaux prévus ou à prévoir dans le périmètre.

Le réseau de distribution d'électricité est propriété du SIPPAREC, le réseau d'éclairage public est propriété de la commune, le réseau de Téléphone appartient à France Télécom et le réseau câblé est une concession NOOS rachetée par NUMERICABLE.

Il n'est pas concevable que chaque concessionnaire intervienne séparément pour réaliser ses propres travaux d'enfouissement.

En effet, la pose coordonnée des différents réseaux de concessions favorise la réduction des coûts de travaux et réduit la gêne provoquée par des chantiers successifs, auprès des riverains.

C'est dans ce contexte qu'intervient la présente convention. En effet, NUMERICABLE propose de signer une convention cadre pour organiser tous les chantiers d'enfouissement des réseaux de distribution d'électricité que la commune souhaiterait réaliser et ainsi organiser les relations entre les parties. Elle fixe les modalités d'exécution des travaux et les conditions financières.

NC NUMERICABLE prend à sa charge :

- La réalisation des esquisses, la validation du projet et la réception des ouvrages,
- Le coût de la fourniture du matériel suivant le bordereau joint à la convention nécessaire à son réseau de communications électroniques,
- 51 % du coût TTC des travaux de câblage : études et réalisation suivant le récapitulatif joint à la convention.

Ainsi, le premier chantier concerné par cette convention est celui relatif aux travaux de la rue de Chateaubriand. En effet, que lors de la séance du Conseil Municipal du 12 novembre 2009, il a été approuvé, par délibération n° 153, les conventions entre la ville et le SIPPEREC relatives à la maîtrise d'ouvrage et financières concernant l'enfouissement des réseaux électriques et des équipements de communications électroniques de la rue de Chateaubriand (entre les rues Jean Jaurès et Roger Salengro).

Lors de ce même Conseil, il a été aussi approuvé, par délibération n° 154, la convention relative à l'enfouissement des équipements de communications électroniques de FRANCE TELECOM pour cette même rue.

C'est pourquoi, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver la convention relative à l'enfouissement des équipements de communications électroniques permettant à la ville d'assurer les travaux d'enfouissement afin de limiter la gêne auprès des riverains et d'optimiser les moyens mis en œuvre sur site et les moyens financiers,
- D'autoriser Monsieur le Député-maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

COMMUNICATIONS DE MONSIEUR LE MAIRE :

- **Monsieur le Député-Maire rend compte des décisions prises en vertu de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales.**

Questions orales :

- **Question relative à une fermeture de classe à l'école Pierre-Brossolette**

Vœu présenté par Madame DELAUNE, Présidente du groupe « Ensemble pour une ville Citoyenne et Solidaire »

Présente séance arrêtée à 33 délibérations.

Séance levée à 22 heures 50 le 25 mars 2010.

Fait le 26 mars 2010

Georges SIFFREDI

Député-Maire

Président des Hauts-de-Bièvre